



Mazout - Carburants - Lubrifiants  
Stations-services

# Contrat - demande de Badge(s)

STATION : **MONTRICHER**

A remplir (en majuscules SVP) par le requérant :

Madame  Monsieur  Entreprise

Nom Prénom/raison sociale de l'entreprise : .....

Adresse : ..... Téléphone : .....

NPA : ..... Tél. mobile : .....

Localité : ..... Né(e) le : .....

E-mail : ..... Nationalité: .....

Nombre de badge(s) souhaité(s) : ..... **A remplir uniquement pour les entreprises :**

Estimation mensuelle

Inscrite au Registre du commerce  oui  non

jusqu'à CHF 200.00  entre CHF 200.00 et CHF 500.00

Domaine d'activité : .....

au-delà de CHF 500.00 environ CHF .....

Nom du responsable : .....

Lieu et date :

**SIGNATURE**

Timbre et signature(s) valable(s) pour les sociétés

.....  
Par notre signature, nous confirmons l'exactitude des déclarations et autorisons les instances officielles à renseigner Simond SA ou son représentant sur notre personne et notre situation financière. Nous déclarons, en outre, avoir pris connaissance des Conditions générales pour les badges de Simond SA figurant ci-dessous et les acceptons sans réserve en notre qualité de détenteur.

A remplir par Simond SA :

No client : .....

Nous avons le plaisir de vous remettre le(s) badge(s) suivant(s) :

Remarque: .....

N° du badge				
Code PIN				

Vufflens-la-Ville, le ..... Simond SA .....  
date d'envoi du/des badge(s)

## Conditions générales d'utilisation des badges (édition 12/2019)

1. Simond SA à Vufflens-la-Ville met à disposition de ses clients un ou des badge(s) permettant l'achat de carburants auprès de la station-service de MONTRICHER selon le présent formulaire de demande de badge agréé et selon les présentes conditions générales.
2. Par l'utilisation du badge avec code PIN transmis par Simond SA, le détenteur du badge reconnaît l'exactitude de l'achat en question et son obligation de paiement. Il admet le prix du litre indiqué à chaque prélèvement à la colonne.
3. Pour des raisons de sécurité, le détenteur du badge étant le seul responsable, le code PIN sera conservé séparément. Le détenteur du badge est responsable de toute utilisation abusive de celui-ci.
4. En cas de vol ou de perte du badge, le détenteur doit immédiatement en aviser Simond SA afin de le bloquer. Les badges perdus, volés ou endommagés sont remplacés pour un montant de CHF 30.00 par badge. Il reste propriété de Simond SA et, en cas de non-utilisation durant une période prolongée, le détenteur s'engage à le(s) restituer.
5. Le détenteur est tenu de signaler tout changement de nom, d'adresse et de raison sociale. Le retour d'une facture pour cause d'adresse inexacte entraînera le blocage immédiat du badge.
6. Simond SA établit une facture mensuelle globale avec les achats correspondants de la période écoulée. Toute réclamation relative à la facturation doit être adressée à Simond SA par écrit dans les 10 jours suivant la date de la facture mensuelle, à défaut de quoi celle-ci est considérée comme acceptée.
7. Le dépassement du délai de paiement de 15 jours pourra entraîner des frais. En cas de retard dans le paiement, Simond SA peut bloquer le badge concerné et réclamer sa restitution ; les frais de blocage par badge s'élèvent à CHF 30.00. Tous les frais de recouvrement sont à la charge du débiteur et des intérêts de retard pourront être décomptés à partir du 31<sup>ème</sup> de la date de facture.
8. Simond SA est habilité à refuser en tout temps une demande par badge sans indication de motifs, à prendre des renseignements et vérifier la solvabilité, à bloquer ou à confisquer les badges émis et mettre fin avec effet immédiat au rapport contractuel, notamment en cas de violation des dispositions contractuelles par le détenteur du badge.
9. Simond SA se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales. Les modifications communiquées au détenteur du badge sont considérées comme acceptées, sauf si celui-ci retourne son/ses badge(s) dans les 15 jours suivant la réception des nouvelles conditions, ce qui met fin au contrat, sous réserve du décompte final.
10. Le présent contrat et les conditions générales sont exclusivement soumis au droit suisse. Les parties conviennent expressément de la ville de Vufflens-la-Ville comme lieu d'exécution et seul for juridique.

